

CONSULTATION COMMERCIALE N° 07/2021

CAHIER DES CHARGES

Objet : Traductions en langue allemande pour l'ensemble des supports du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur

.....

1. CONTEXTE

Première destination touristique en France après Paris-Ile-de-France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille chaque année 30 millions de touristes, dont plus de 6 millions proviennent de l'international. Le développement touristique est avant tout au service de l'économie régionale puisqu'il génère 13 % du PIB et une consommation touristique de 18 milliards d'euros.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède trois territoires distincts et autant d'identités. Trois marques fortes ont été déjà créées afin d'assurer la promotion touristique des destinations Provence, Alpes et Côte d'Azur. Trois marques monde dont la notoriété et l'attractivité doivent être renforcées et dynamisées sur le plan national et international afin de se démarquer durablement des destinations touristiques concurrentes.

Intimement lié aux stratégies de notoriété et d'attractivité des marques, les supports papier et digitaux se positionnent comme un canal incontournable en matière de rayonnement et d'attractivité touristique, mais également pour la conquête de nouvelles clientèles internationales.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur, souhaite confier à plusieurs traducteurs, la réalisation de ses besoins en traductions pour l'ensemble de ses supports (éditions, sites web, applications, dossiers de presse, dossiers techniques...) pour une année à compter de la notification de la décision.

Chaque document s'adresse à une cible bien distincte (journalistes, grand public dont seniors, millennials...), qui sera communiquée lors du débriefing avec le traducteur. Un contact direct avec le traducteur pendant chaque prestation de traduction, du briefing au rendu final, est une condition non négociable.

Nous retiendrons, dans le cadre de la présente consultation, deux traducteurs.

Le traducteur doit notamment garantir les éléments suivants :

- Le texte cible doit restituer le sens du message exprimé dans la langue source ;
- Le texte doit être conforme aux règles du système linguistique de la langue cible. À cette fin, le traducteur doit prêter une attention toute particulière :
 - à la grammaire : respect de l'orthographe, de la syntaxe, de la ponctuation, des signes diacritiques et des règles typographiques ;
 - au lexique : respect de la cohérence lexicale et de la phraséologie ;
 - à la clarté de la formulation (respecter les subtilités et remise en contexte) ;
 - au style : respect du style d'expression propre à la langue cible, respect propre au type du document traduit, respect des instructions éventuelles fournies.
- Le registre linguistique du texte doit être adapté à celui du texte source et au public destinataire de la traduction ;
- Le texte cible doit respecter la terminologie propre au domaine concerné et au client, respecter les glossaires fournis, le cas échéant, et présenter une homogénéité terminologique.

Il doit vérifier les adresses des sites internet cités dans les textes et en modifier le code de langues si le site existe dans la langue cible.

Traduction pour des éditions imprimées

Les textes seront fournis sous format Word.

Le prestataire devra assurer la traduction et la relecture du document final pour les éditions papier.

Traduction pour les réactualisations

Une relecture du dossier dans sa globalité est attendue pour s'assurer de la cohérence entre les articles ajoutés et les articles existants.

Traduction internet

Le prestataire effectuera la traduction :

- en ligne, directement dans les pages du CMS du site ou dans celles du système d'information touristique APIDAE. Le webmaster du CRT prêtera assistance au prestataire pour l'utilisation du module de traduction ;
- ou sous la forme de fichiers numériques (Word-Excel), qui seront intégrés dans la structure du site par notre équipe technique.

Le cadre de la prestation attendue

Les traductions devront être assurées par un traducteur professionnel vers sa langue maternelle (langue cible). Des connaissances linguistiques et culturelles requises en langue source sont indispensables. Les traducteurs devront être en mesure d'adapter, rendre compréhensible, si besoin le contenu à la culture du pays pour une parfaite compréhension des lecteurs et doivent respecter les typographiques de la langue cible.

Les traducteurs devront avoir une excellente connaissance de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La prestation pourra être renouvelée pour une période de 12 mois à compter du terme de la prestation initiale, en fonction de la satisfaction exprimée par les services du CRT quant à la qualité des travaux effectués par le ou les prestataires.

Cette décision sera assujettie à la validation de la Commission des Marchés du CRT, après établissement par les services du compte-rendu des travaux réalisés par le ou les prestataires.

La prestation pourra être résilié par le CRT à tout moment en cas d'insatisfaction exprimée à deux reprises sur des travaux réalisés.

Le CRT ne pourra s'engager avec certitude sur aucune quantité minimale de travaux à donner aux prestataires. Chaque projet confié aux traducteurs sélectionnés fera l'objet d'un brief très précis avec le chargé du projet.

3. REPONSE A LA CONSULTATION COMMERCIALE

Mise en ligne de la consultation commerciale sur le site CRT : le **jeudi 18 novembre 2021**.

La date limite de réception des offres est fixée : le **jeudi 02 décembre 2021 à 12h00** au plus tard.

Retour des offres numérique par email :

Bernard PERIN b.perin@provence-alpes-cotedazur.com

Susanne ZÜRN-SEILLER s.zurn-seiller@provence-alpes-cotedazur.com

Copie à Céline LUCIDO c.lucido@provence-alpes-cotedazur.com

Pour toute question relative à la consultation :

Contact administratif :

Bernard Perin - Secrétaire Général

b.perin@provence-alpes-cotedazur.com - 04 91 56 47 00

Contact technique :

Julien Auray - Responsable Communication

j.auray@provence-alpes-cotedazur.com - 04 91 56 47 48

Susanne Zürn-Seiller - Chef de service Médias

s.zurn-seiller@provence-alpes-cotedazur.com - 04 91 56 47 13

PROPOSITION FINANCIERE

Compléter le tableau en Annexe 1 avec un chiffrage €TTC par mot.

PIÈCES À FOURNIR

- Proposition financière détaillée € TTC poste par poste
- Présentation du candidat détaillant ses atouts en matière de connaissance de la Région et de ses territoires
- Contacts de 3 références récentes (moins de 2 ans)
- Un portfolio avec à minima 3 cas clients représentatifs des travaux du candidat en matière de tourisme
- N° de SIRET, TVA interne, intracommunautaire
- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Certificats de régularité fiscale et sociale (Année N-1)
- Attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé avec la mention « lu et approuvé » par la société.

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse positive ou négative. Les propositions incomplètes seront systématiquement exclues de la consultation.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- Connaissance de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de ses territoires (30 %)
- Références dans le secteur du tourisme et 3 exemples de travaux réalisés (30 %)
- Prix (40 %)

CHOIX DU PRESTATAIRE

Par la Commission des marchés du CRT : **Mi-décembre 2021.**

Notification de la mission et réunion de cadrage : **Mi-décembre 2021.**